

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée professionnel des métiers Vauban - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée professionnel des métiers Vauban - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (17324)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée professionnel des métiers Vauban - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (17324)	Jury par défaut	Tous les candidats	6	24	1

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes en Economie Gestion Niveau en LV Résultats des épreuves anticipées Moyenne générale Résultats académiques de la dernière année d'enseignement suivie Progression des moyennes	Bulletins 1ère et terminale	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Connaissance des codes Méthode de travail Capacité à l'oral Qualité d'orthographe et d'expression écrite en LV étrangères Capacité à prendre des initiatives	Appréciations de la fiche avenir et lettre de motivation	Très important
Savoir-être	Posture professionnelle Autonomie Implication Capacité à fournir des efforts Concentration en classe Capacité d'organisation Esprit d'équipe Curiosité intellectuelle	Appréciations stages en entreprise et bulletins scolaires et fiche avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et intérêt pour la formation en hôtellerie restauration	Expériences en milieu professionnel, participation JPO, immersions, forums...	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen et/ou artistique et culturel	Implication dans la vie lycéenne et activités associatives externes	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Le fait de suivre certains EDS spécifiques est déterminant pour être classé dans cette formation.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série STHR

- Economie et gestion hôtelière (EDS)
- Enseignement scientifique alimentation - environnement (EDS)
- Sciences et technologies culinaires et des services (EDS)
- Sciences et Technologies culinaires et services-ESAE (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux *

Seuls les candidats scolarisés dans les séries de terminales ci-dessous, ou titulaires d'un baccalauréat de ces séries, sont autorisés à s'inscrire :

- Série Hôtellerie
- Série Science et Techniques de l'Hôtellerie et de la Restauration
- Série Professionnelle, spécialité Commercialisation et services en restauration
- Série Professionnelle, spécialité Cuisine
- Série Professionnelle, spécialité Restauration
- Série Mise à Niveau Hôtellerie
- Série Mise à niveau en hôtellerie-restauration

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

- Français
- LVA
- LVB
- Economie générale
- Economie d'entreprise et de gestion des ressources humaines
- Droit
- Gestion comptable, financière, fiscale et travaux d'application
- Mercatique et travaux d'application
- Sciences appliquées à l'hôtellerie et à la restauration
- Génie culinaire
- Restauration et connaissance des boissons
- Hébergement et communication professionnelle
- Ingénierie et maintenance.

Le BTS MHR s'effectue en 2 ans. La première année est un tronc commun.

La deuxième année, l'étudiant choisit entre :

- OPTION A : Management des unités de restauration
- OPTION B : Management des unités de production culinaire
- OPTION C : Management des unités d'hébergement

Les 3 options sont proposées au sein du lycée VAUBAN à la fois sous statut scolaire et par apprentissage, en partenariat avec le CFA éducation nationale.

Une mise à niveau est proposée aux élèves sortant de voie générale ou en réorientation durant le 1er trimestre.

- **Les modalités d'examen des vœux**

62 candidats ont postulé pour la formation scolaire dont :

- 23 issus d'un bac technologique STHR
- 1 issus d'un bac général
- 38 issus d'un bac professionnel

32 candidats ont postulé pour la formation en apprentissage dont :

- 1 issu d'un bac général
- 14 issus d'un bac technologique STHR
- 16 issus d'un bac professionnel

Commission de classement

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les

dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Démarche pour les dossiers sous statut scolaire

Une extraction sous Excel des résultats des candidats est faite pour chaque groupe à partir du fichier standard. Des tris différents sont réalisés avec en priorité l'analyse des critères de la fiche avenir puis les résultats en EGH et en LV.

Un pré classement des meilleurs dossiers (taux de très satisfaisant sur l'ensemble des critères) est fait pour 20 dossiers dans chaque groupe.

Chaque dossier de candidats est alors étudié : bulletins scolaires, lettre de motivation, expériences, engagement. Le classement général est alors saisi pour chacun des groupes.

Le reste de dossiers est étudié en fonction du classement, permettant de poser un classement pour l'ensemble des dossiers.

Démarche pour les dossiers en apprentissage

Le proviseur et l'enseignant coordonnateur du BTS MHR du lycée Vauban étudient les dossiers de tous les candidats et valident ou non la candidature.

Les candidats doivent présenter un CV et une lettre de motivation puis ils sont reçus en entretien.

Les candidats sont contactés pour être accompagnés, si besoin dans la recherche d'entreprise.

Les candidats fournissant un contrat sont validés par le proviseur.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces

dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Recommandations aux candidats

Les résultats scolaires ont une moindre importance au regard des appréciations inscrites par l'équipe enseignante du lycée d'origine. L'engagement et la motivation des candidats est surtout retenue par la commission de classement. Ainsi toutes les appréciations de stage sont lues ainsi que les retours d'expérience en milieu professionnel.

Tout document attestant d'une expérience est apprécié : un projet de formation motivé est vivement recommandé.

Il est également recommandé au candidat de contacter le référent indiqué sur Parcoursup afin d'obtenir des renseignements plus directs et plus concrets sur l'établissement et la formation ainsi que de venir à la Journée Portes Ouvertes ou venir sur RDV.

Signature :

Capucine VIGEL,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée
professionnel des métiers Vauban